

VILLE DE LINGOLSHEIM

EXPOSE SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020

Ordre du jour

I.	POINT D'INFORMATION SUR LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE	2
II.	ADMINISTRATION GENERALE.....	2
	1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 14 octobre 2020	2
	2) Election par le Conseil municipal de deux membres titulaires et d'un membre suppléant appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier	2
III.	AFFAIRES FINANCIERES	2
	1) Débat d'orientation budgétaire	2
	2) Décision modificative n°2 BP 2020.....	2
	3) Modalités de refacturation entre l'Eurométropole de Strasbourg et la commune de Lingolsheim concernant l'acquisition des masques de protection	3
	a) Refacturation de masques pour la population par l'Eurométropole	3
	b) Refacturation de masques pour les agents de la ville par l'Eurométropole	3
IV.	AFFAIRES DU PERSONNEL	3
	1) Création de 5 postes dans le cadre de l'ouverture d'une extension aux Petits Jardins.....	3
	2) Création d'un poste de responsable Animation locale et participation citoyenne	4
	3) Création d'un poste d'adjoint d'animation à 80% exerçant les fonctions d'animateur périscolaire	4
	4) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 12 heures hebdomadaires.....	4
V.	ENFANCE.....	4
	1) Modification du règlement du Pôle Petite Enfance	4
	2) Modification de la carte scolaire	5
VI.	AFFAIRES TECHNIQUES.....	5
	1) Levée de servitude dans le cadre de ventes de terrains	5
	a) Angle de la rue de Molsheim et de l'avenue SCHUMAN.....	5
	b) Rue des Hirondelles.....	5

I. POINT D'INFORMATION SUR LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

II. ADMINISTRATION GENERALE

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 octobre 2020

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2020

Point adopté à l'unanimité

2) Election par le conseil municipal de deux membres titulaires et d'un membre suppléant appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier

Par lettre du 16 septembre 2020, le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin a invité le Maire à faire procéder par le conseil municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier d'Eckbolsheim, Lingolsheim et Wolfisheim en application du titre II du livre 1er du Code rural et de la pêche maritime.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 9 octobre 2020 et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 21 octobre 2020

Les candidats éligibles ont jusqu'à la veille du conseil municipal pour présenter leur candidature.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'élection de deux membres titulaires et d'un membre suppléant à la commission intercommunale d'aménagement foncier Lingolsheim, Eckbolsheim et Wolfisheim.

Point adopté à l'unanimité

III. AFFAIRES FINANCIERES

1) Débat d'orientation budgétaire

Voir note de synthèse en annexe

Le Conseil municipal prend acte

2) Décision modificative n°2 BP 2020

Pour rappel, une décision modificative est une délibération qui vient modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

La présente décision modificative intègre des crédits et dépenses supplémentaires reflétant un réajustement au réel du budget.

Cette décision permet notamment d'intégrer le coût des masques distribués à la population, aux enfants et au personnel de la Ville de Lingolsheim.

Elle permet également d'intégrer une recette d'investissement supplémentaire de la part des services de l'Etat au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) dans le cadre des travaux réalisés pour le Tennis Club.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative selon le tableau joint en annexe.

Point adopté avec 27 voix pour et 4 abstentions

3) **Modalités de refacturation entre l'Eurométropole de Strasbourg et la commune de Lingolsheim concernant l'acquisition des masques de protection**

a) Refacturation de masques pour la population par l'Eurométropole

Dès le début de la crise sanitaire, afin de répondre aux besoins des habitants, la Ville de Lingolsheim s'est jointe au groupement de commande organisé par l'Eurométropole de Strasbourg ayant pour objectif la distribution de 2 masques à chaque habitant.

Le premier masque a été financé par anticipation par l'Eurométropole de Strasbourg qui en a pris 50% à sa charge. Pour rappel, le second masque a été financé intégralement par le Département du Bas-Rhin.

Ces masques ont été distribués à la fin du confinement pour le premier et fin mai/début juin pour le second.

Nous rappelons que la commune de Lingolsheim a fait le choix d'une distribution effectuée directement par ses élus et des bénévoles pour une meilleure réactivité et pour amoindrir les coûts. Le reste à charge pour la commune de Lingolsheim pour l'envoi des masques à la population est de **10 634,57 €**.

b) Refacturation de masques pour les agents de la ville par l'Eurométropole

En ce qui concerne le personnel de la Ville de Lingolsheim, les agents mobilisés ont été dotés de masques FFP2/3 et de masques chirurgicaux durant le plan de continuité d'activités (PCA) fournis par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du même groupement de commande.

Le coût pour la commune de Lingolsheim pour la fourniture de masques de protection à ses agents est de **5797,44 €**.

La refacturation de l'Eurométropole vers la commune de Lingolsheim s'élève donc au total à **16 432,01€**.

Il est demandé au conseil municipal

- de prendre acte de la réalisation d'un achat groupé de masques de protection coordonné par l'Eurométropole de Strasbourg et s'inscrivant dans le groupement de commandes permanent,
- d'approuver le versement par la commune de Lingolsheim à l'Eurométropole de Strasbourg d'une somme de **16 432,01€** correspondant au montant de la fourniture de masques de protection et prestations liées,
- et d'autoriser Madame le Maire à signer et à exécuter la convention avec l'Eurométropole de Strasbourg annexée à la présente délibération.

Point adopté à l'unanimité

IV. AFFAIRES DU PERSONNEL

1) Création de 5 postes dans le cadre de l'ouverture d'une extension aux Petits Jardins

Afin d'anticiper les besoins croissants des familles en Petite Enfance, il a été décidé d'ouvrir une extension de 20 places supplémentaires au sein de la crèche des « Petits Jardins ».

Pour assurer le service d'accueil, il est proposé de créer les postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet (emploi permanent)
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet (emploi permanent)
- 3 postes d'agents sociaux à temps complet (emploi permanent)

Point adopté à l'unanimité

2) Création d'un poste de responsable animation locale et participation citoyenne

Afin de coordonner la politique d'animation, la vie associative et développer la participation citoyenne du territoire, il est proposé de créer à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- 1 poste d'attaché à temps complet exerçant les fonctions de responsable Animation locale et participation citoyenne (emploi permanent)

Point adopté à l'unanimité

3) Création d'un poste d'adjoint d'animation à 80% exerçant les fonctions d'animateur périscolaire

Afin de répondre à la demande d'un agent souhaitant augmenter son temps de travail de 70% à 80% d'ETP (équivalent temps plein) et en cohérence avec la bonne organisation du Pôle Enfance, notamment le besoin de renfort en période de protocoles sanitaires renforcés en périscolaire et s'inscrivant dans une démarche plus pérenne de renforcement des équipes au sein du Pôle Enfance, il est proposé au conseil municipal de créer à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- 1 poste d'adjoint d'animation à 80% du temps complet soit 28h hebdomadaires exerçant les fonctions d'animateur périscolaire (poste permanent)

Ce poste constitue une transformation de poste, passant l'agent, à sa demande, d'un poste à 70% à un poste à 80% du temps complet.

Le poste à 70% sera supprimé lors de la prochaine mise à jour du tableau des effectifs.

Point adopté à l'unanimité

4) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 12 heures hebdomadaire

Afin de renforcer le service de Gestion Urbaine de Proximité et ainsi amplifier la présence et l'action du service sur le terrain, il est proposé de créer à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 12 heures hebdomadaire (emploi non permanent) exerçant les missions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)

Ce poste constitue une transformation de poste. Le poste à 10 heures sera supprimé lors de la prochaine mise à jour du tableau des effectifs.

Point adopté à l'unanimité

V. ENFANCE

1) Modification du règlement du Pôle Petite Enfance

Le règlement du Pôle Petite Enfance a fait l'objet d'un travail d'actualisation notamment en raison de l'extension des « Petits Jardins » et une uniformisation des pratiques au sein des structures Petite Enfance de la ville.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le règlement du Pôle Petite Enfance annexé à la présente délibération.

Point adopté à l'unanimité

2) Modification de la carte scolaire

En raison d'une augmentation constante des effectifs des élèves accueillis dans les écoles de la ville de Lingolsheim, un travail de réajustement de la carte scolaire est nécessaire. Cette opération annuelle permet de veiller à l'équilibre des effectifs entre les différents sites.

Avec cette modification, le nombre total de classes ne devrait donc pas évoluer à la rentrée avec une moyenne de 25 élèves par classe dans l'ensemble des écoles.

Il est proposé au conseil municipal de modifier la carte scolaire selon la sectorisation jointe en annexe présentée en commission Enfance.

Point adopté à l'unanimité

VI. AFFAIRES TECHNIQUES

1) Levée de servitude dans le cadre de ventes de terrains

a) Angle de la rue de Molsheim et de l'avenue Schuman

Dans le cadre d'une vente de terrain, l'Eurométropole de Strasbourg a saisi la ville de Lingolsheim afin de lever la servitude de la parcelle section 10 n°265/11 sise à l'angle de la rue de Molsheim et de l'avenue Schuman.

L'Eurométropole de Strasbourg est par ailleurs propriétaire de la parcelle sise à Lingolsheim (67380), cadastrée section 10 n°267/11 dont profite la parcelle citée ci-dessus.

Suite à l'analyse et la proposition de l'Eurométropole de Strasbourg, il apparaît que cette servitude n'a plus d'utilité.

Il est proposé au Conseil municipal après avis de la commission urbanisme du 12 octobre 2020 de lever la servitude de la parcelle section 10 n°265/11.

Point reporté

b) Rue des Hirondelles

Dans le cadre de l'aménagement du passage piétonnier entre la rue des Prés et la rue Konrad Adenauer, les services de l'Eurométropole de Strasbourg souhaitent procéder à une régularisation foncière sur leur parcelle.

L'Eurométropole de Strasbourg est propriétaire de la parcelle sise à Lingolsheim (67380), cadastrée section 14 n°327/48 qui bénéficie d'un droit de passage sur la parcelle cadastrée section 14 n°315/49.

Suite à l'analyse et la proposition de l'Eurométropole de Strasbourg, il apparaît que cette servitude n'a plus d'utilité.

Il est proposé au Conseil municipal après avis de la commission urbanisme du 12 octobre 2020 de lever les servitudes sur la parcelle cadastrée section 14 n°315/49.

Point reporté